

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique

1 - LES ORGANISATEURS :

Personne Physique

Personne Morale

Vos nom et prénom(s) :

Nom :

FRANCE en COURANT
Président A. SOURDON

Adresse complète : 32 Av Général de GAULLE

27310

Code postal

BERNAY

Ville ou Commune

Votre numéro de téléphone : 0622865407

Votre numéro de télécopie : 0674461764

Adresse électronique (en lettre capitales) : @ A. CHARRIER

france.courant@laposte.net

www.franceencourant.org

2 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondant) :

une manifestation cycliste

une manifestation équestre

une manifestation pédestre

autres (précisez) :

3 - LIEU DE L'ORGANISATION :

Voie ouverte à la circulation publique
suivant l'itinéraire détaillé joint.

4 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE LA MANIFESTATION :

du 16 au 30 juillet 2016

5 - NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS :

Courus en action de course 1 par équipe (maxi 15)
Total des courus et participants 140.

6 - NOMBRE APPROXIMATIF DE SPECTATEURS ATTENDUS :

Spectateurs sur le parcours proche de zero (Ø)
avec environ max 300

A: BERNAY, le 4 avril 2016

Signature: Pour le Président
le secrétaire chargé de circuits
ACs
A - CHARRIER

INFORMATIONS PRATIQUES**I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :**

- Si la manifestation se déroule dans un département :
 Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au Préfet du département.
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :
 Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au préfet de chaque département traversé.

Si la manifestation concerne vingt départements ou plus, le dossier est également adressé au ministre de l'intérieur, à l'adresse suivante :
 Ministère de l'intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale –
 Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – Bureau de la sécurité et de la réglementation routières
 Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

II - PIÈCES A JOINDRE :

- Le plan détaillé des voies et des parcours empruntés ;
- La nature et les modalités d'organisation, notamment le règlement de l'épreuve, conforme aux règles techniques et de sécurité (RTS) établies par la fédération sportive délégataire ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- Un exemplaire signé de l'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur, qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci (l'attestation d'assurance doit être produite au plus tard 6 jours francs avant la date du début de l'épreuve) ;
- L'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis ;
- Le cas échéant, une évaluation des incidences de la manifestation sur les sites « Natura 2000 » (au titre du 22° de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, ne sont concernées que les manifestations non motorisées soumises à autorisation, dès lors que leur budget d'organisation dépasse 100.000 € ou qu'elles donnent lieu à la délivrance d'un titre national ou international. A défaut, il vous appartient, toutefois, d'examiner si ce type de manifestation ne figure pas parmi les événements pour lesquels la liste locale, propre à votre département, impose ladite évaluation).

Suivant département et réglementation nationale

III - DÉLAI DE DÉPÔT :

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- Au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements) ;
- Au moins 2 mois avant (lorsqu'elle se déroule dans 1 seul département)

IV - SANCTIONS PÉNALES :

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).



28eme Tour de France en Courant

Note Explicative

Je soussigné André SOURDON Organisateur et responsable de la manifestation La France en Courant m'engage :

A prendre les mesures de sécurité indispensable et à payer les frais que pourront entraîner les mesures d'ordre que l'autorité jugera utile de prendre pour la sécurité publique.

Déclare en outre décharger l'Etat les Départements ou les communes traversées par notre manifestation entre les 16 au 30 juillet 2016 .suivant l'itinéraire détaillé au présent dossier et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des accidents survenus au cours ou à l'occasion de la manifestation.

Prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique et de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Organisation Principe de base

La course est soumise au code de route pour l'ensemble des participants et organisateurs

Aucune dérogation à cette règle n'est demandée

La traversée des agglomérations se fait suivant le fléchage routier en place au moment de la course

Un seul coureur par équipe court à la fois (Pour 2016 le nombre de coureur sera compris entre 5 et 10 pouvant être séparé de plusieurs kilomètres suivant leur vitesse de course)

Chaque coureur est suivi par un véhicule et une équipe qui a la charge de sa sécurité

Les moyens mis en œuvre :

Gyrophare sur chaque véhicule, Panneaux K10 et liaison téléphonique dans chaque véhicule

Chaque coureur est équipé de baudrier fluorescent pour la nuit.

Une équipe de 19 signaleurs complète le dispositif

Conformément aux règles de la FFA un médecin accompagne le Tour de France en Courant avec une équipe médicale sur le parcours (kinés podologues et 10 secouristes avec un véhicule de secours adapté)

Pour tout renseignement complémentaire :

Rappeler le Numéro de l'étape

Dossier sur le site internet www.lafranceencourant.org

Vous adresser à André CHARRIER ☎ 06 74 46 17 64 chargé des circuits

Adresser un courrier électronique : france.courant@laposte.net

Fait BERNAY le 4 avril 2016

Le Président A SOURDON

Comité d'organisation
LA FRANCE EN COURANT
32 Rue G1 de Gaulle
27300 BERNAY

www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net



REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

ARTICLE 1

Le Comité d'Organisation de **LA FRANCE EN COURANT** et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent **LA FRANCE EN COURANT** en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

ARTICLE 2

La date de l'épreuve est fixée en annexe

La course débute par un prologue qui précède la première étape.

INSCRIPTIONS :

ARTICLE 3

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non. Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 femme), plus 2 ou 3 chauffeurs. Pour plus de confort pour l'équipe, il serait souhaitable que l'un des chauffeurs soit kiné et qu'il vienne en complément du kiné de l'organisation.

Chaque équipe peut disposer de 2 coureurs suppléants, ces coureurs doivent figurer sur la liste d'inscription de l'équipe avant le départ.

Ces coureurs suppléants sont uniquement prévus pour remplacer des coureurs qui ne peuvent rester 15 jours sur la course, leurs dates de course doivent être notifiées sur la fiche d'inscription, ainsi que le nom du coureur qu'il remplace.

Les inscriptions s'effectuent par équipe : de club, départementale, régionale ou nationale, corporative, etc.

Chaque équipe doit lors de l'inscription :

- donner son nom
- indiquer le capitaine de l'équipe
- indiquer la couleur de ses maillots, shorts, coiffure.

Les inscriptions sont prises du 1er janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipe est limité à 15. Les premières inscrites seront prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (Prévoir un interprète)

Une participation financière est demandée dont le montant est fixé en annexe à verser lors de l'inscription au secrétariat de la France en Courant avec les fiches d'inscriptions d'équipes et individuelles remplies et signées complétées des copies de licences ou certificats médicaux datés de moins d'un an au départ de la course.

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de dernière heure de ne pouvoir prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler une participation fixée en annexe.

CERTIFICATS MEDICAUX

ARTICLE 4

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors stade :

- être titulaire d'une licence sportive de la course à pieds en cours de validité.
- Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an le jour du départ ou sa photocopie certifiée conforme.

PARCOURS

ARTICLE 5

Un document présentant le parcours sera remis à chaque équipe, après clôture définitive des inscriptions.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé conformément au code de fléchage, sur le côté droit de la route par tout moyen approprié, complété de l'indication FEC (LA FRANCE EN COURANT). Il est conseillé de se munir de cartes routières récentes (moins de 3 ans) et d'un guide rouge Michelin (hôtels et restaurants) sur lequel figurent de nombreux plans de villes.

SECURITE SUR LE PARCOURS

ARTICLE 6

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Chaque équipe assure sa sécurité.

Aux arrivées d'étape et en cas de nécessité sur le parcours, des commissaires assurent la sécurité au moyen de panneau K10

COURSE

ARTICLE 7

1°- Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

2°- Chaque coureur est dans l'obligation de porter :

- le maillot de son équipe
- le dossard qui lui sera remis par l'organisation
- une ceinture fluorescente la nuit.

3°- Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).

4°- Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade ...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.

5°- Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour

6°- Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même en fonction de la résistance de ses coureurs. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7°- Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué par 4 coureurs de l'équipe qui doivent être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

8°- lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine et être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

ARTICLE 8

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Le Directeur de course fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

CONTROLE DE LA COURSE

ARTICLE 9

L'organisation se réserve le droit de permuter les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement et du contrôle de la course (passage du relais, port du dossard, etc.) prévoir une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est donnée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son dossard
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son maillot
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas sa ceinture fluorescente
- Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est donnée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométrateur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités. Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge arbitre. Leur décision sera sans appel.

ARTICLE 10

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seul les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

REUNION DE COORDINATION

ARTICLE 11

Chaque soir, avant le dîner, une réunion à lieu à laquelle participent :

- l'organisateur
- le responsable du chronométrage
- le responsable du fléchage
- le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions :

- les feuilles de route de la journée sont ramassées
- les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- les problèmes de la journée sont évoqués,
- les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées.

ASSISTANCE

ARTICLE 12

Ravitaillement. La course se déroule en autosuffisance, aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours par l'organisation, chaque équipe devant assurer sa logistique.

Restauration : Elle est assurée par l'organisation et les villes étapes, pour le repas du soir et le petit déjeuner, les participants adeptes d'un régime particulier devront se prendre en charge pour leur restauration. Le repas de midi est laissé à la charge de chaque équipe.

Transport : les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car, etc.)

Hébergement : assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation elle même. Les coureurs devront prévoir leur couchage (lit de camp et duvet)

Service médical : Conformément au règlement de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un médecin suivra la course afin d'être rapidement sur les lieux d'un éventuel accident. Son numéro de portable sera transmis au départ de la course, cas d'urgence ou d'accident grave il sera fait appel au Services de Secours par téléphone (18 ou 112)

Les kinésithérapeutes et podologues seront présents dans une structure mobile (tente ou auvent) identifiée lors du petit déjeuner, à la demi étape et près du local des douches à l'arrivée. Les petits soins d'entretien pourront y être dispensés.

Une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe est fournie lors de l'inscription.

Assurance : l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

PUBLICITE

ARTICLE 13

Vu le faible montant de la participation, tout sponsor ou toute publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de **LA FRANCE EN COURANT** (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci rigoureusement (graphisme, proportions, couleurs etc.)

RECOMPENSES

ARTICLE 14

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee shirt
- 1^è équipe : Remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2^è équipe : Remboursement de la 1/2 inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3^è équipe : Remboursement du 1/4 de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

Fait le 15 janvier 2016

**Le Président
A SOURDON**

Comité d'organisation
LA FRANCE EN
COURANT
32 Rue Gl de Gaulle
27300 BERNAY



www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net

REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

Annexe 2016

A) Le 28^{ème} tour se déroulera du 16 au 30 juillet 2016.
Le départ aura lieu aux Cirey sur Vezouze le 16 juillet l'arrivée à Bernay le 30 juillet 2016

B) Participation financière

Une participation financière est demandée : son montant est fixé à :
380€ par coureur x 8 = 3040€ pour l'équipe plus éventuellement 380€ par coureur suppléant
200€ par chauffeur soit 400 ou 600€ pour 2 ou 3 chauffeurs
Les accompagnateurs paient chacun 300€

à verser lors de l'inscription au Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler les 380 euros d'inscription + 200 euros pour participation aux frais de véhicule.

C) La gratuité concernant les 3 chauffeurs sera accordée pour toute inscription d'une équipe complète avant le 31/01/16 pour 2 chauffeurs avant le 28/02/16 et pour 1 chauffeur avant le 31/03/16.

Fait le 15 janvier 2016

Le Président

Signé A SOURDON

Comité d'Organisation de
LA FRANCE EN COURANT
32 rue Gal de Gaulle
27300 BERNAY

www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net



LA FRANCE EN COURANT
28ème Tour
17 au 31 juillet 2016
4 - Fiche d'inscription individuelle

NOM : N°de dossard (1)
Surname : File (1)
Prénom : Taille :
Christian Name : Height :
Date et lieu de naissance : Poids :
Date and Place of birth : Weight :
Nationalité :
Nationality :
Situation de famille : Club :
Status :
Adresse :
Address :
Tél (fixe et mobile)..... E-mail :

Profession :
Profession

Le soussigné autorise La France en Courant à publier ou diffuser toutes photos le concernant sans se prévaloir ou prétendre à un droit à l'image

Joindre photocopie de licence FFA pour la pratique de la course à pied en cours de validité
Enclose copy of the French Athletic Federation licence or any other valid sport licence.

Pour les non licenciés : joindre un certificat médical (ou copie certifiée conforme), datant de moins d'un an le jour du départ, m'autorisant la course à pied en compétition.

For unlicensed participants: Enclose a medical certificate of less than one year of the start date testifying of good fitness for competition running.

Votre palmarès : des 12 derniers mois (vous pouvez joindre également une fiche plus complète de votre palmarès)
Your score for the 12 months (you can enclose a document with all you scores)

	Date	Nom de l'épreuve et lieu	Temps	Place
Semi				
Marathon				
100 km				
F.E.C.				

Autres courses :
Other long distance runnings :

Particularités :
Particularities :

(1) Attribué par l'organisation
(1) Given by the organisation

Déclare avoir pris connaissance du règlement
A.....Le.....

Signature

Comité d'Organisation de
LA FRANCE EN COURANT
32 Rue Gal de Gaulle
27300 BERNAY
www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net

LA FRANCE EN COURANT
28ème Tour
16 au 30 juillet 2016.

5 - Fiche d'inscription d'équipes

Nom de l'équipe : Maillots :
Shorts :

COUREURS

N° NOM Prénom Date de naissance Sexe Adresse

Le Capitaine a le dossard n° 1, mettre les autres équipiers dans l'ordre alphabétique des noms

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

7.....

8.....

9..Remplaçant..1.....

Replacera le coureurN°du.....au 30 juillet 2016

10 Remplaçant..2.....

Replacera le coureurN°du.....au 30 juillet 2016

CHAUFFEURS

1.....

2.....

3.....

ACCOMPAGNATEURS (prénoms et noms)

.....

Je soussigné....., Capitaine de l'équipe, reconnaît avoir pris connaissance, du Règlement du 28^e Tour de LA FRANCE EN COURANT et m'engage à le faire respecter.

leSignature.....



Bernay le 4 avril 2016.

28eme Tour de France en Courant

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur André Sourdon président de l'organisation de la France En Courant,

Atteste sur l'honneur, que notre manifestation « La France en Courant » a un budget de soixante mille euros. (60 000€)
pour la réalisation du 28eme Tour de France en Courant 2 016 du 16 au 30 juillet 2016.

Le Président
André Sourdon

Pour le Président
Le secrétaire adjoint
A CHARRIER



27ÈME TOUR DE FRANCE EN COURANT

● ● ● ● ● ●
BERNAY (H-N / 027)

Date de Début : 18/07/2015

Date de Fin : 01/08/2015

Code : 169418

Niveau : Régional

Type : Hors Stade / Meeting - Course - Cross

Epreuves à label

Horaires

Plans

Infos Presse

Organisateur : France en Courant

Mèl : france.courant@laposte.net

Site Web : http://www.lafranceencourant.org

Adresse : 32 Ave Général de Gaulle

Code Postal : 27300

Ville : BERNAY

Téléphone 1 : 0674461764

LISTE DES ÉPREUVES

+ 18/07 16:00 26ème tour de france en courant - Course HS non officielle TCF / TCM 2750000 m 🇫🇷

ÉPREUVES / CONDITIONS (informations sous la responsabilité des organisateurs)

Conditions : licencié ou +18ans avec certificat médical

Autres Infos : tel 06 22 86 54 07 ou 06 74 46 17 64

Utilisateurs de la compétition spécifiés dans le SI-FFA PERF

(personnes à contacter en cas d'erreur sur le contenu de l'information du calendrier ou des résultats)

Résultats chargés par : ... pas d'Officiel Logica encore déclaré sur le SI-FFA PERF

Puis contrôlés par : ... pas de Classeur encore déclaré sur le SI-FFA PERF

>> Fermer cette Fenêtre <<



LE CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

NAVIGATION ◀



| 1 enr. |

Résultats de votre recherche

Année : 2015, Type de Compétition : Hors Stade, Département : 027

Juillet 2015

Rés.	Date	Famille	Libellé	Lieu	Ligue	Dép.	Type	Niv.	Lab.
	18-01/08	Hors St	27ème tour de france en courant	Bernay	H-N	027	Meet	Rég	🇫🇷



| 1 enr. |

FFA - Cache Généré le Mardi 17 Mars 2015 (09h25)

MOBICOW.COM

MOBICOW.COM

Docteur Michaël BOUCHEMIT

C.E.S. Biologie et Médecine du Sport
D.U. Dopage de l'analyse à la prévention
D.U. Pathologie rachidienne et manipulations vertébrales
D.U. Traumatologie d'urgence et appareillage
D.U. Anatomie de Biomécanique de l'appareil locomoteur
D.U. Diététique médicale
C.S. Micronutrition et Nutrithérapie Approfondies
Ancien Médecin Fédéral, Fédération Française d'Athlétisme Handisport
Médecin de Prévention, Université Montpellier 1

RPPS : 10003228813

16 MAR. 2016

Je, soussigné, Docteur Bouchemit Michaël, Docteur en médecine certifie que je serai présent au cours de l'épreuve fédérale suivante : "La France en courant" du 16 au 30 Juillet 2016 pour en assurer le Section médical.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER
S.C.M.P.P.S.

Michael Bouchemit
Docteur Michaël BOUCHEMIT
Agrégé MDPH - Médecin du Sport

St Jean d'Angély, le 30 Mars 2016

SYNDICAT DE LA BOULANGERIE
BP 871
42 RUE JOSEPHINE
27000 EVREUX

RÉFÉRENCES :

REF : 1540339 / 5004

Objet :

Rallye pédestre
« La France en Courant »
du 16/07/2016 au 30/07/2016

ATTESTATION

Aux conditions de la police indiquée ci-dessus, nous déclarons garantir conformément à l'article 5 du Décret N°55-1366 du 18/10/1995 et le décret N°93-392 du 18/03/1993 :

**** La Responsabilité Civile :**

- du Syndicat de la Boulangerie de l'Eure et du Comité d'Organisation de la France en Courant ;
- de ses préposés rémunérés ou non ;
- des participants à la course pédestre et ce conformément au Décret du 18/03/1993 et à la Loi du 16/07/1984.

**** Les plafonds de garantie sont les suivants :**

- Dommages corporels : 7 622 451 euros ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 4 266 170 euros ;
- Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs suite à des produits livrés notamment intoxications alimentaires : 4 266 170 euros.

Remarque : Ce contrat ne garantit pas les dommages causés par les véhicules à moteur.



 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Philippe BENEULT né(e) le 13 septembre 1958, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Philippe BENEULT le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173802</p>	 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 02 février 2013 déclarant que, Christian LECUIROT né(e) le 05 octobre 1952, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Christian LECUIROT le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 11 février 2013</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2013-084656</p>
 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Martine PANNIER né(e) le 07 juin 1954, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Martine PANNIER le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173800</p>	 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Roger RABASSE né(e) le 17 décembre 1953, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Roger RABASSE le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173798</p>
 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Michèle BOVIN né(e) le 05 novembre 1950, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Michèle BOVIN le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173796</p>	 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Yves BOVIN né(e) le 14 novembre 1944, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Yves BOVIN le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173795</p>
 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Sylviane DENIS né(e) le 13 septembre 1954, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Sylviane DENIS le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173794</p>	 <p style="text-align: center;">Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél : 01 48 27 82 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;">Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</p> <p>Le président, vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Véronique PICARD DEFER né(e) le 18 décembre 1955, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Véronique PICARD DEFER le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président  Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173793</p>

Adresse : _____

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Le président
Vu le procès verbal du formateur, en date du 10 décembre 2011, déclare que
M. ou M^{me} OLLIER Irène née le 10 octobre 1967, remplit les conditions exigées
pour l'obtention du **certificat de compétences de citoyen de sécurité civile**, définies dans le référentiel national de pédagogie
appliquée aux emplois / activités de classe 3.

délivre à M. M^{me} OLLIER Irène le présent certificat de compétences.
Fait à Diagneux, le 10 décembre 2011.

Le Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers

PSC 1 N° 244-1345

CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL
Usine d'Estrées Mons
Service Ressources Humaines
BP 70129 - 80203 PERONNE CEDEX
Tél. 03.22.83.63.63 - Fax 03.22.83.52.10
SIRET : 665 580 072 00107
APE : 1039A - TVA / 03.22.839

N° _____

Monsieur Madame

Prénom : BERNARD

Nom : CARTON

Né(e) le :

Certificat délivré le : 26-6-13

Valable jusqu'au : 20-15

Le titulaire

Le responsable
du dispensateur de la formation

Le titulaire de ce certificat est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1)
(arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007)



Liste des signaleurs

Personnes ayant leur permis de conduire

Prénom	Nom	Date Nai	Lieu Nai	Dept	Permis N°	Pref ou S/Pref	Date
Raymond	AUPY	02/08/1945	Angoulême	16	122 314	St Germain	25/01/1963
Micheline	BERRIER	22/10/1937	Lisieux	14	150 427	Evreux	19/12/1962
Yves	BOIVIN	14/11/1944	St Aubin de Scellon	27	175 449	Evreux	21/06/2010
Bernard	BONAIME	09/11/1950	Grenoble	38	232 557	Annecy	31/10/1970
André	CHARRIER	11/05/1943	St Christophe	17	173 748	La Rochelle	19/07/1961
Sylviane	DENIS	13/09/1954	Mont Si Aignan	75	356 640	Vannes	26/10/2006
Romain	DUPOIS	24/10/1944	Manneville s Risle	27	180 145	Bernay	21/03/1995
Régis	DUTHEIL	11/07/1953	Lisieux	14	327 029	Evreux	30/09/2010
Michel	DUTHEIL	16/05/1951	Lisieux	14	295 088	Caen	06/12/1969
Marcel	GODEFROY	13/11/1943	Drucourt	27	145 606	Evreux	29/09/2010
Jean Louis	GORGES	09/11/1945	Deauville	14	167 996	Evreux	05/01/1965
Roger	GUIARD	05/09/1941	Blevy	28	107 871	Chartres	18/07/2008
Joël	LEBON	19/03/1944	St Aubin de Scellon	27	147 058	Evreux	07/04/2011
Marcel	LIOT	01/11/1944	La Madeleine de Nonancourt	27	172 217	Evreux	06/04/2012
Roger	NOLTE	17/01/1946	Metz	57	284 016	Bourg en Bresse	13/05/2009
Roger	PATIN	14/12/1946	St Sulpice de Graimbouville	27	162 360	Evreux	02/05/2012
Patrick	PERDRIX	28/02/1953	Eturqueraye	27	227 708	Evreux	16/06/1971
André	SOURDON	02/11/1952	Trouville la Haule	27	222 641	Bernay	06/11/1970
Michele	VESQUES	05/11/1950	Bourt	27	205 695	Evreux	20/03/1969

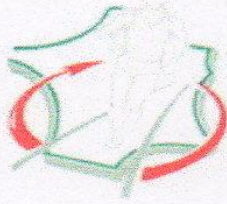
Equipement Baudrier Panneau K10 Téléphone Portable

Dressé le 4 avril 2016.

Le secrétaire Chargé des Circuits



A CHARRIER



Comité d'Organisation de
LA FRANCE EN COURANT

Association loi 1901

32 Rue du Général de Gaulle 27300 BERNAY
www.lafranceencourant.org

Bernay le 4 avril 2016

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Direction des Libertés publiques et des affaires juridique
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet Demande d'autorisation
28^{ème} Tour de France en Courant

Aff. suivi A CHARRIER
06 74 46 17 64

Monsieur Le Ministre

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'autorisation de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique

Notre manifestation se déroule sur 31 départements, du 16 au 30 juillet 2016, un exemplaire de ce dossier est adressé dans chaque département traversé

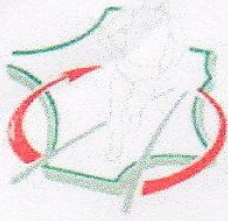
L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet
www.lafranceencourant.org

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président
A SOUDON

Pour le Président
Le secrétaire
A CHARRIER



Comité d'Organisation de
LA FRANCE EN COURANT

Association loi 1901

32 Rue du Général de Gaulle 27300 BERNAY
www.lafranceencourant.org

Bernay le 4 avril 2016

Monsieur le Président
Fédération Française d'athlétisme
33 Avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13

Objet Demande d'avis suivant l'article R331-9-1 du code des sports

Aff. suivi A CHARRIER
06 74 46 17 64

Monsieur Le Président

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'avis de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique, relatif au 28ème Tour de France en Courant.

Notre manifestation se déroule sur 31 départements, du 16 au 30 juillet 2016,

Conformément à l'article R331-9-1 nous sollicitons votre avis pour cette manifestation sportive, un dossier a été déposé ce jour après de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ainsi que dans les 31 départements traversés

L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet
www.lafranceencourant.org

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président
A SOUDON

Pour le Président
Le secrétaire chargé des circuits
A CHARRIER

Etape et Cartes

		Etapas			Cartes Dossier			
1	01	AIN (01)	4		4A			
2	05	HAUTES ALPES (05)	6		6B			
3	07	ARDECHE (07)	7	8	7C	8A		
4	12	AVEYRON (12)	8	9	8C	9A	9B	9C
5	14	CALVADOS (14)	14		14B			
6	16	CHARENTE(16)	11		11A	11B		
7	17	CHARENTE MARITIME (17)	11	12	11B	11C	12A	
8	24	DORDOGNE (24)	10	11	10A	10B	10C	11A
9	25	DOUBS (25)	3		3A	3B	3C	
10	26	DROME (26)	7		7A	7B		
11	27	EURE (27)	14		14B			
12	30	GARD (30)	8		8B			
13	38	ISERE (38)	6	7	6B	7A		
14	39	JURA (39)	3	4	3C	4A		
15	46	LOT (46)	9	10	9C	10A		
16	48	LOZERE (48)	8		8B	8C		
17	49	MAINE ET LOIRE (49)	12	13	12C	13A		
18	54	MEURTHE ET MOSELLE (54)	PRO	1	PRO	1A		
19	57	MOSELLE (57)	1		1A			
20	61	ORNE (61)	13	14	13C	14A		
21	67	BAS-RHIN (67)	1		1A	1B		
22	68	HAUT RHIN (68)	2		2A	2B		
23	70	HAUTE SAONE (70)	3		3A			
24	72	SARTHE (72)	13		13B	13C		
25	73	SAVOIE (73)	5	6	5A	5B	6A	
26	74	HAUTE SAVOIE (74)	4	5	4B	5A		
27	79	DEUX SEVRES (79)	12		12A	12B	12C	
28	81	TARN (81)	9		9B			
29	82	TARN ET GARONNE (82)	9		9C			
30	88	VOSGES (88)	1	2	1B	2A		
31	90	TERRITOIRE DE BELFORT (90)	2	3	2B	3A		

LA FRANCE EN COURANT

28^{ème} TOUR

Néarque d'Assoléo

Du 16 au 30 Juillet 2016

La plus longue course en relais sur route de France !



Parcours et villes étapes définis
sous réserve des accords administratifs.

www.lafranceencourant.org

Merci à nos partenaires



RÉGION NORMANDIE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Franche-Comté
Région Normandie
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Midi-Pyrénées



SIBELCO



VILLE DE
BERNAY



LE NORD PAS DE CALAIS LES FLEURES

CRÉDIT AGRICOLE

SOUTENU PAR



LAISSEZ-VOUS TENTER PAR CETTE BELLE AVENTURE QUI VOUS MENERA VERS LES PLUS BEAUX PAYSAGES DE FRANCE !



ORGANISATION

Reconnue par la Fédération française d'athlétisme qui lui accorde, son "label", depuis 1992, cette épreuve se déroule sous forme de relais par équipe de 8 coureurs (dont au moins une féminine).

Un officiel de la FFA accompagne l'épreuve pour veiller à sa régularité.

Chaque étape fait en moyenne 200 km soit environ 25km par coureur. Les départs ont lieu aux alentours des 2 ou 3h du matin pour une arrivée d'étape vers 16 ou 17h.

L'organisation assure le petit déjeuner, le repas du soir et le coucher dans une salle communale, un gymnase ou ... à la belle étoile. Chacun doit amener son duvet.

Une équipe médicale (médecin, kiné et podologue) accompagne l'épreuve. Dans chaque ville étape, l'ambiance est assurée par un animateur entouré de musiciens.

Ces conditions particulières font de la France en courant une épreuve originale et unique.



LES ORIGINES

Boulangier à Bernay (Eure), André Sourdon né en 1952 a deux passions : son métier et la course de grand fond.

Après 20 années entièrement consacrées à sa vie professionnelle, André Sourdon veut sortir de son fournil et découvrir le monde. Il entend alors parler du Paris Dakar, non celui organisé par Thierry Sabine, mais par Marc Boué. Celui-ci propose de rallier la capitale française à celle du Sénégal ... en courant!

Du 21 décembre au 30 janvier 1984, André Sourdon et 15 autres coureurs vivent une véritable aventure où chacun se révèle mais apprend aussi à connaître les autres. Le boulanger garde de ces cinq semaines un souvenir fabuleux tant au niveau sportif qu'à celui des hommes.

Il s'en souviendra plus tard en organisant "son" tour de la France en courant.

INSCRIPTIONS

Toutes les informations sur le site internet

www.lafranceencourant.org

Renseignements complémentaires et inscriptions papiers libres :

André Sourdon

Place Paul Dérout - 27300 BERNAY

06 22 86 54 07

dd.sourdon@orange.fr

Vivez une aventure humaine et sportive exceptionnelle en participant à cette course en relais

Les équipes (8 coureurs dont 1 féminine) parcourent une distance quotidienne d'environ 200km soit 25km/jour/coureur

VENEZ DECOUVRIR UNE AMBIANCE INCOMPARABLE !



UN ESPRIT

De ce Paris Dakar et de toutes les courses qu'il a pu effectuer à travers le monde (Muraille de Chine, Lima-La Paz-Rio, 12 marathons en 12 jours au Pamir...), André Sourdon retient surtout l'ambiance entre coureurs et organisateurs. "Quand un groupe vit plusieurs jours ensemble, 24h/24 et que chacun se bat pour soi mais aussi pour l'équipe, il se crée un état d'esprit particulier, une ambiance incomparable".



UNE COMPETITION

Le président de la Fédération Française d'Athlétisme Bernard Amsellem apporte depuis près de 20 ans le soutien de la FFA à André Sourdon.

"La France en Courant véhicule les valeurs profondes de l'athlétisme".



Le petit déjeuner est un moment de convivialité apprécié de tous.



Une équipe médicale assiste les coureurs tout au long de l'épreuve.

www.lafranceencourant.org

ILS SOUTIENNENT LA FRANCE EN COURANT



BENEVOLES

Cet esprit, cette ambiance, on les retrouve à chacune des éditions de la France en courant. Ils demeurent grâce à des bénévoles qui assurent une bonne organisation de la course mais aussi de l'intendance. Un soutien nécessaire, une autre manière de participer et partager cette aventure.



A chaque ville d'étape est installé un village dans lequel est démontré la fabrication du pain.

PARTENAIRES

Ils nous suivent durant cette quinzaine, venant de tous horizons, partenaires de la course, sponsors d'une équipe, exposants. Autant de manières de nous accompagner sur les routes de France et de participer à cette épreuve.



Les artisans et associations peuvent se joindre au village.

VISITEURS

Assistez à l'arrivée des coureurs en profitant des animations pour petits et grands au village étape.



Les médias locaux et nationaux suivent l'épreuve.

www.lafranceencourant.org